



P.V C.R.Q.D N° 14 du 20 Avril - 2014

Membres Présents : Mrs BENZERDJEB .A. – SARDI .M - BOUZEROUATA.H.

Ordre du jour: affaires disciplinaires championnat D2/ R1/R2.

AFFAIRE N°143: Ren : J.S.M.R – J.S.B.. S/G D2 du 28/03/2014.

- ☞ Vu la feuille de match signalant:
 - ☞ Avertissement OFF (A) Mr. ZAIDI. A N° Lic: 689 du club J.S.M.R.
 - ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
 - ☞ Vu les règlements généraux FAHB.
- DECISION**
- ☞ Il est infligé une amende de 2500 DA au club J.S.M.R.(2 eme avertissement).

AFFAIRE N°144: Ren : M.SIG– J.P.A.A S/G D2 du 28/03/2014.

- ☞ Vu le rapport des Arbitres signalant :
 - ☞ Attitude anti sportive des joueurs MESKID.DJ. N° Lic 153 –NEGHS .S.N° Lic 681 à la fin de la rencontre envers officiels.
 - ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
 - ☞ Vu les règlements généraux FAHB.
- DECISION**
- ☞ Il est infligé une sanction de deux (02) matchs ferme au joueur MESKID .DJ. N° Lic 153du club J.P.A.A.
 - ☞ Il est infligé une amende de 2500. DA au club J.P.A.A.
 - ☞ Il est infligé une sanction de deux (02) matchs ferme au joueur NEGHS.S. N° Lic 691 du club J.P.A.A.
 - ☞ Il est infligé une amende de 2500 DA au club J.P.A.A.

AFFAIRE N°145: Ren H.B.C –A.D.G.H.A.. S/G D2 du 28/03/2014.

- ☞ Vu la feuille de match signalant :
- ☞ Défaut présentation licence (OFF.A) MALIKI .H .P.C. N° 42184 du club A.D.G.H.A.
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ☞ Il est infligé une amende de 1000 DA au club A.D.G.H.A.

AFFAIRE N°146: Ren : H.B.C.G. – N.R.B.E.A.(U.20) coupe d'Algérie tour inter-région du 11/03/2014

Vu la feuille de match signalant :

- ☞ Absence de l'équipe N.R.B.E.A. U.20.
- ☞ Attendu d'aucune lettre explicative n'es parvenue à la L.R.H.B.ORAN.
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ☞ Match en faveur de l'équipe H.B.C.G. U.20 (12 à 00)
- ☞ L'équipe N.R.B.E.A. est suspendu saison 2014/2015 en coupe d'Algérie U20.
- ☞ Il est infligé amende de 2000 DA au club N.R.B.E.A.



الاتحادية الجزائرية لكرة اليد
الرابطة الجهوية لكرة اليد - وهران



AFFAIRE N°147: Ren : J.-S.M.---- C.R.B.S. S/G R2 du 08/02/2014

- ☞ Vu la lettre de déprogrammation citée en référence en date du 20/02/2014 de la L. R. H. B. ORAN .
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

Match perdu par pénalité (10 à 00) en faveur de l'équipe C.R.B.S.

**TOUTES LES DECISIONS PARUES SUR LE PRÉSENT PV. PRENNENT
EFFET A COMPTER DU : 25 avril 2014**

**Secrétaire de Séance
SARDI .M.**

**Le Président C.R.Q.D
BENZERDJEB .A.**